




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-313**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168578A-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À DISPOSITION
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 3.6
Autres actes de gestion du domaine prive

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Cette convention prévoit que toute demande de réduction de tarif ou de mise à disposition gratuite sera soumise au Conseil Municipal, sur proposition d'une Commission dans laquelle figurent les élus membres de droit, ainsi que deux représentants de l'opposition municipale désignés par celle-ci.

Il s'agit de demandes présentées par des associations, par des services municipaux ou par des structures paramunicipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année.

Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée, à l'exception d'une utilisation simple pour une réunion ou pour une assemblée générale.

Le manque à gagner pour l'Office fait l'objet d'une compensation financière par prélèvement sur l'enveloppe budgétaire dont le montant est défini lors de l'élaboration du Budget Primitif.

Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur les requêtes suivantes :

La première concerne la salle Ughetti de Luynes utilisée durant les vacances de février (23 février au 06 mars 2015) et Pâques (27 avril au 7 mai 2015) par l'association Planet Jeunes, qui met en place un centre aéré en direction des enfants luynois.

La seconde concerne l'occupation annuelle de la salle des Milles d'une part par l'association Entraide Solidarité 13, qui souhaite organiser des goûters pour ses seniors tous les mardis de 10h à 18h à compter du 6 janvier jusqu'au 7 juillet et du 1^{er} septembre au 15 décembre 2015, d'autre part par le Comité d'Aide et des Loisirs pour les Anciens des Milles, tous les mercredis de 12h à 18h30 du 7 janvier au 8 juillet et du 2 septembre au 16 décembre 2015 pour l'organisation d'activités et goûters.

Le coût d'utilisation figurant dans les différents contrats de location afférents ressort à :

Planet Jeunes : 4 644 €

Entraide Solidarité 13 : 3 257 €

Comité d'Aide et des Loisirs pour les Anciens des Milles : 3 311 €

Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'occupation de la salle Ughetti pour l'association Planet Jeunes, lors de ces deux périodes d'utilisation, ainsi que celle de l'occupation annuelle de la salle des Milles tous les mardis par l'association Entraide et Solidarité 13 et tous les mercredis par le Comité d'Aide et des Loisirs pour les Anciens des Milles.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** les exonérations ou réductions sus mentionnées, correspondant une somme de 11 212 euros, pour l'année 2015.

DL.2015-313 - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À
DISPOSITION GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS-

Présents et représentés	:	55
Présents	:	45
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)